



Point 21. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Monsieur le Président

Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la 2^{ème} Commission. J'aimerais également saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire General et le Secrétariat pour l'excellent rapport relatif à l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et le renforcement de l'ONU-Habitat.

Monsieur le Président

Aujourd'hui, un habitant de la planète sur deux est un citoyen et cette tendance irréversible est appelée à se poursuivre. En 2030, tous les pays en développement, notamment ceux d'Asie et d'Afrique, auront plus d'habitants en milieu urbain qu'en milieu rural. Ces chiffres montrent clairement que l'urbanisme s'impose de plus en plus comme mode privilégié d'occupation de l'espace, qu'il convient de gérer et de planifier avec la plus grande attention.

A cet égard, on constate qu'à l'essor des agglomérations urbaines dynamiques du Nord, centres de multiples transitions et progrès économiques, correspond une extension désorganisée et démesurée des périmètres urbains dans les pays du Sud, conséquence d'une poussée démographique rapide et incontrôlée.

Ces villes, en particulier celles du Sud, sont loin d'offrir des conditions et des chances égales et équitables à leurs communautés respectives. L'accentuation des inégalités sociales prend une dimension particulièrement aiguë dans ces villes, où richesse et pauvreté extrêmes se côtoient le plus souvent, ce qui provoque l'instabilité sociale et l'insécurité, sans parler des coûts économiques et sociaux qui sont sans commune mesure avec les moyens dont disposent ces centres urbains.

Cette urbanisation anarchique, qui a favorisé l'expansion des bidonvilles est souvent liée, pour ne pas dire la conséquence d'un accroissement de la pauvreté et de l'effritement de la cohésion sociale et des modèles traditionnels de production et de consommation.

Pourtant, grâce à des politiques appropriées et au soutien notamment de l'ONU-Habitat, un certain nombre de pays a réussi à freiner l'expansion des taudis et à améliorer les conditions de vie de leurs populations.

Selon les estimations de l'ONU-Habitat, entre 2000 et 2010, les conditions de vie de 227 millions de personnes dans les pays en développement se sont améliorées de manière significative. En d'autres termes, la Cible 7-D des Objectifs du Millénaire pour le Développement visant à « *Améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis, d'ici à 2020* » a été largement atteinte au niveau mondial et ce, bien avant la date fixée de 2020.

Néanmoins, ces progrès ne devraient pas nous faire oublier les fortes disparités régionales, nationales et locales. C'est pourquoi, il conviendrait d'élaborer une nouvelle stratégie adaptée aux différentes situations nationales, de manière à faire en sorte que chaque pays puisse réduire de moitié, d'ici à 2020, la proportion de la population vivant dans des conditions d'habitat insalubre.

Enfin, je souhaite insister sur le fait que le développement des villes d'aujourd'hui doit, désormais, intégrer la gestion des risques, car les centres urbains sont de plus en plus confrontés à deux phénomènes croisés que sont la croissance de la population et la dégradation de l'environnement. Ce travail doit, néanmoins, se faire de manière concertée entre les décideurs gouvernementaux, les autorités locales et la société civile, pour réaliser de façon optimale les projets de développement dans les villes.

Monsieur le Président

Depuis son accès à l'Indépendance, le Maroc a connu une urbanisation accélérée, qui dans les grandes agglomérations urbaines, a été marquée parfois par une carence en matière d'organisation et de planification ; d'où l'apparition de constructions anarchiques et de grandes zones de bidonvilles.

Pour faire face à cette situation, le Maroc a mis en place des politiques adaptées visant l'éradication des bidonvilles et l'organisation de l'espace urbain. Parmi les initiatives les plus importantes prises dans le cadre de ces efforts figurent les suivantes :

- le Maroc a initié plusieurs chantiers structurants et de grandes réformes menées durant la dernière décennie dont l'élaboration d'une stratégie gouvernementale en matière de développement urbain et d'un nouveau Code de l'urbanisme. Ainsi, le Programme national « Villes sans bidonvilles », lancé en 2004, vise à améliorer les conditions de vie de plus de 1.700.000 habitants vivant dans des logements précaires et insalubres. Ce Programme a atteint aujourd'hui un taux de réalisation de 70 pour cent.
- les programmes réalisés ont permis l'éradication de 50% des bidonvilles, dont la population a été réduite de plus de la moitié (de 378.000 à 180.000 ménages) ;
- La création de nouveaux pôles urbains pour augmenter la capacité d'accueil des villes et la promotion d'un urbanisme durable et respectueux de l'environnement, conformément à l'esprit et aux objectifs de la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable, adoptée en avril 2010.

- Engagé dans cette politique volontariste, le Maroc ambitionne de créer 15 nouvelles villes à l'horizon 2020. L'édification de villes nouvelles constitue un pilier fondamental dans le cadre du Programme national visant à relever le défi de l'habitat insalubre.

Les efforts et l'expérience du Maroc en matière d'urbanisme, notamment de lutte contre l'habitat insalubre, lui ont valu une reconnaissance internationale. A cet égard, il sied de rappeler que le rapport sur l'état des villes dans le monde, au titre de 2010-2011, avait classé le Maroc au 2^{ème} rang mondial pour le pourcentage de la population urbaine sortie des conditions de l'habitat insalubre, au cours de la période 2000-2010.

De même, les efforts du Maroc ont été récompensés par l'obtention du Prix d'Honneur de l'habitat pour l'année 2010, en signe de "reconnaissance du travail accompli par le Royaume dans le domaine de l'amélioration des conditions de vie des couches vulnérables dans les villes".

Le modèle marocain en matière de développement urbain est également salué par de nombreux pays qui connaissent des problèmes similaires en matière de lutte contre l'habitat insalubre. Dans ce cadre, le Maroc est disposé à renforcer la coopération Sud-Sud, en impliquant son réseau d'agences urbaines, pour contribuer à jeter les bases d'une coopération fructueuse dans le domaine de la planification territoriale et de la politique de la ville.

Monsieur le Président,

Fort de cette expérience en matière de lutte contre l'habitat insalubre, le Maroc organisera, dans sa capitale Rabat, du 26 au 28 novembre 2012, en collaboration avec l'ONU-Habitat, une Conférence internationale sous le thème « *Sortir des bidonvilles : un défi mondial pour 2020* ». Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du suivi de la cible 7.D des Objectifs du Millénaire pour le Développement, visant l'amélioration des conditions de vie des habitants des bidonvilles. Elle va réunir une quarantaine de pays en vue de tirer les meilleurs enseignements des politiques engagées par les gouvernements en matière de réduction de l'habitat insalubre et d'amélioration des conditions d'habitat des populations urbaines défavorisées.

Monsieur le Président

Avant de clore mon intervention, ma délégation souhaite saisir cette occasion pour :

- Se féliciter de la tenue en 2016, de la troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) pour relancer le mouvement mondial en faveur d'une urbanisation durable ;
- Saluer le travail d'appui accompli par le Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU-Habitat) afin de promouvoir des villes socialement et écologiquement durables et fournir un logement convenable pour tous ;
- Réitérer son soutien à l'ONU-Habitat et l'encourager à œuvrer en vue d'adapter au mieux ses fonctions et décisions aux nouveaux défis mondiaux.

La 66^{ème} session de l'Assemblée générale nous offre l'opportunité de revenir sur cette thématique et de réitérer la proposition marocaine sur la question de l'adoption d'une nouvelle cible dédiée à la lutte contre les taudis dans le monde.

Un consensus sur cette question donnera un nouveau souffle à la coopération internationale dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme, tout en permettant de revitaliser l'action de l'ONU-HABITAT dans les pays en développement et de faciliter la mobilisation de fonds, notamment auprès des autres Agences de développement des Nations Unies.

Cette question mérite également d'être soulignée dans la Déclaration ministérielle, qui sera adoptée à l'occasion de la Réunion annuelle des Ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 + la Chine, de façon à faciliter les débats au niveau de l'Assemblée.